



**Déclaration des femmes rurales  
membres des collèges des femmes  
du CNCR et du ROPPA**



Nous, femmes rurales au sein des collèges des femmes du Conseil National de Concertation des Ruraux (CNCR) et du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), réunies ce jour 15 octobre 2020 à Thiès, Sénégal, pour la célébration de la Journée internationale des femmes rurales, prenons, à travers cette déclaration, l'engagement de nous mobiliser pour faire de la crise systémique en cours, un facteur d'accélération de la reconnaissance et de l'autonomisation des femmes au sein des exploitations familiales, des OP et des communautés rurales.

Tout le monde sait aujourd'hui la place marginale concédée aux femmes rurales et à leurs activités dans les hiérarchies sociales et économiques... et pourtant, chacun sait l'importance de nos rôles dans l'équilibre de nos familles, de nos exploitations agropastorales et pastorales et de nos communautés locales, mais aussi l'importance de nos apports dans l'économie de nos pays... Les femmes rurales que nous sommes, restons doublement victimes de l'ordre et de la marche du monde. Tout doit être fait, en Afrique de l'Ouest comme ailleurs, pour que cela change et que les femmes rurales et paysannes trouvent une juste reconnaissance pour elles-mêmes, pour leurs rôles et pour leurs activités.

Les décideurs politiques, les organisations paysannes et de la société civile ont tous une responsabilité pour faire évoluer cette situation et transcender les facteurs fondamentaux de la vulnérabilité des femmes rurales et des inégalités qui empêchent leur triple reconnaissance, et qui freinent leur autonomisation. Selon une capitalisation réalisée par un consortium de réseaux d'OP et d'OSC en Afrique de l'Ouest sous le lead d'Oxfam, à cause des facteurs récurrents de leur vulnérabilité et des inégalités à leur endroit, la pandémie de la COVID-19 a un impact encore plus important chez les femmes rurales.

Dans ce contexte, nous avons la pleine conviction que c'est d'abord à nous-mêmes de conquérir et d'imposer la triple recon-

naissance souhaitée et, pour ce faire, nous devons pouvoir nous organiser en « actrice collective » grâce au renforcement de nos organisations locales, nationales et régionales. Au-delà de nos activités propres, nos organisations doivent nous permettre de participer à la vie du grand mouvement paysan ouest-africain et de défendre nos positions, propositions et revendications spécifiques. Dans le cadre du Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et des plates-formes nationales d'OP membres, nous avons pris ce tournant depuis la rencontre de Kanilaï (Gambie) en 2003, ce qui s'est traduit par la création du Collège régional des femmes en 2005, construit à partir des Collèges nationaux, afin de « contribuer à renforcer la représentation des femmes rurales au sein des instances de décision et de gouvernance à tous les niveaux du réseau et à leur autonomisation socio-économique et politico-juridique au sein de la famille, de la communauté et de la collectivité territoriale. » À travers cet espace du Collège des femmes, nous sommes engagées avec les plates-formes nationales pour faire aboutir la finalité du ROPPA, construire les équilibres au sein de nos familles et permettre à nos exploitations familiales d'assurer pleinement ces principales fonctions : (i) nourrir convenablement les populations ; (ii) assurer la reproduction des exploitations ; (iii) assurer une gestion durable des ressources naturelles ; (iv) créer des richesses. Pour soutenir la dynamique des Collèges des femmes, la 7ème Convention du ROPPA a décidé, outre l'implication des Collèges des femmes dans la gouvernance globale du plan quinquennal 2019-2023 du réseau, leur pleine responsabilisation dans la mise en œuvre de deux Programmes régionaux de ce plan quinquennal, notamment (i) la promotion des activités économiques portées par des femmes au sein, à l'aval ou à côté des exploitations familiales et (ii) la consommation locale et nationale des produits issus des exploitations familiales ouest-africaines.

En effet, nous, femmes rurales et paysannes, sommes du côté des solutions. Notre rôle est considérable dans la production

agrosylvopastorale, halieutique et forestière. Dans les bassins de production, nous constituons la principale source de main-d'œuvre pour les différents travaux faiblement ou pas mécanisés. La plupart des femmes parvenues par des circonstances heureuses ou malheureuses, au statut de chef d'exploitation, ont su montrer une capacité de créativité et d'innovation qui ont permis de maintenir et d'accroître la productivité et la production. L'héroïne malienne « Nyéléni », reconnue dans l'histoire de ce pays, a marqué sa communauté à son époque par sa grande performance de production en tant que femme chef d'exploitation. Les femmes rurales sont fortement engagées dans des activités et sous-produits spécifiques comme le maraîchage, la production de légumes-feuilles locaux, les petits élevages, le lait. Elles contribuent à la diversification des systèmes de production, à la préservation et à la promotion de l'agro-biodiversité, à la gestion des semences paysannes, à la résilience des exploitations familiales et à l'amélioration de la nutrition dans les familles, au sein des communautés rurales et des populations urbaines. Depuis la nuit des temps les femmes rurales ont montré une connaissance fine des agrosystèmes et de l'interaction positive entre les différentes cultures, nécessaires à la gestion durable des ressources naturelles. Le rôle de la femme est encore plus essentiel dans la transformation à petite échelle des produits agrosylvopastoraux, halieutiques et forestiers, dans leur commercialisation et, bien sûr, dans la consommation locale de ces produits et dans la restauration collective, hors domicile. Au Burkina Faso, dans certaines coopératives rizicoles, les femmes assurent la transformation par étuvage et la commercialisation sur les marchés domestiques et transfrontaliers, d'environ 60% de la production de riz paddy.

Nous constatons et saluons les efforts de la communauté internationale, de la coopération bilatérale et multilatérale à travers l'adoption de nombreux instruments (engagements, protocoles, conventions...) au sein des institutions onusiennes (FAO, FIDA, CSA...) pour prendre en compte les préoccupations des femmes rurales et soutenir leur autonomisation. La Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale (DNUAF), les Directives Volontaires pour la Gouvernance Foncière (DVGF) et les directives pour l'accès des petits producteurs au marché, etc. offrent de véritables opportunités pour l'autonomisation des femmes rurales au sein des exploitations familiales, des communautés rurales et des collectivités territoriales. Nous approuvons et soutenons également les nouvelles dynamiques des institutions africaines et ouest-africaines en faveur du respect et de l'application des droits des femmes rurales. La charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relative aux droits des femmes en Afrique est l'un des instruments majeurs du continent. En Afrique de l'Ouest, des politiques et programmes sectoriels sont adoptés par les institutions régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS, CORAF) et certains États, prenant en compte l'amélioration des activités et des conditions de vie des femmes rurales. Cependant, plusieurs fragilités avérées empêchent la mise en œuvre effective ou l'efficacité de ces initiatives aux niveaux international, continental, régional et national.

Nous, femmes rurales, regroupées au sein du CNCR et du ROPPA, souhaitons profiter de la Journée internationale des femmes rurales 2020 pour faire un pas de plus dans la triple reconnaissance des femmes rurales, de leurs rôles et de leurs activités au service de nos sociétés et de nos économies nationales et régionales. Nous voulons nous encourager à nous mobiliser davantage pour le rôle décisif que nous jouons pour la souveraineté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région mais aussi inviter les institutions régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS, CORAF), les États et la communauté internationale à s'investir davantage et mieux, pour soutenir une véritable transformation du statut social et économique des femmes rurales.

Dans cette perspective, nous proposons aux partenaires publics et privés, aux institutions régionales (CEDEAO, UEMOA, CILSS, CORAF), aux coopérations bilatérales et multilatérales et aux Gouvernements des pays membres de la CEDEAO de :

- a) Assurer véritablement une pleine participation des organisations des femmes rurales dans l'évaluation de l'impact de la COVID-19, la formulation et la mise en œuvre de plans de riposte et de relance ;
- b) Soutenir massivement (i) des investissements en matière d'équipements de transformation à petite échelle ; (ii) la prise en compte des produits locaux et nationaux dans les achats institutionnels pour la restauration collective et l'aide alimentaire ; (iii) l'appui à l'organisation d'évènements régionaux, nationaux à caractère promotionnel et commercial permettant le développement du commerce régional des produits agrosylvopastoraux, halieutiques et forestiers ;
- c) Renforcer les politiques sectorielles régionales genre en les rendant plus lisibles, plus efficaces avec des instruments et mesures appropriés de mise en œuvre ;
- d) Soutenir le renforcement des capacités des organisations des femmes rurales en vue d'assurer leur participation plus efficace dans la gouvernance des politiques et programmes de développement ;
- e) Soutenir la mise en œuvre de la DNUAF, avec une participation significative des femmes rurales, des directives sur les droits des paysans et l'ensemble des directives adoptées dans le cadre du Comité de Sécurité Alimentaire (CSA) favorisant le renforcement de la résilience des femmes rurales et leur autonomisation.

À Thiès, le 15 octobre 2020

Présidente du Collège  
des femmes du CNCR

Présidente du Collège  
des femmes du ROPPA

